

# METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

### **Budget Eau – Approbation de la création et de l'affectation d'une opération relative à l'installation de postes de chloration relais sur le réseau de distribution d'eau potable du territoire Marseille-Provence**

Afin de garantir la sécurité sanitaire de l'eau potable, il est d'usage de pouvoir maintenir et contrôler en permanence la présence d'un résiduel non nul de chlore tout au long de la distribution. Cette notion a d'ailleurs été reprise et renforcée depuis une quinzaine d'année par les consignes Vigipirate.

Pour atteindre cet objectif il est nécessaire d'ajouter des points d'injection de chlore supplémentaires sur des lieux stratégiques du réseau, en lien avec les zones de déficits constatés.

Il convient, en complément, d'y associer des capteurs d'analyse de la qualité de l'eau afin d'accroître la connaissance sur le suivi du chlore résiduel dans le réseau, de distribution d'eau potable.

#### Description du projet :

- Le bilan de l'état actuel sur la diffusion met en évidence 9 zones où le taux de chlore est particulièrement faible :

SECTEURS ALIMENTÉS PAR	ADRESSES	COMMUNES
Pompage SAINT JULIEN	avenue FERNANDEL	13012 MARSEILLE
Pompage SOLE MIO	avenue SOLE MIO	13013 MARSEILLE
Pompage SAINT MENET	Chemin de la MILIERE à ST MENET	13011 MARSEILLE
Réservoir du MOULIN DU DIABLE	Chemin du MOULIN du DIABLE	13170 LES PENNES MIRABEAU <i>(Périmètre distribution MARSEILLE)</i>
Pompage des PEYRETS	avenue du 8 Mai 1945	13240 SEPTÈMES LES VALLONS
Réservoir CHEF-LIEU HAUT	Rue du VIEUX MOULIN	13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
Réservoir BELVEDERE	avenue Paul LOMBARDI	13620 CARRY LE ROUET
Réservoir PAS D'OUILIER HAUT	Piste DFCI	13830 ROQUEFORT LA BEDOULE
Réservoir DU VILLAGE	653 bd Louis JULIEN	13600 CEYRESTE

L'opération consiste à implanter des équipements supplémentaires dans les ouvrages existants, et les relier au centre de télégestion des réseaux

- Le montant de l'opération (études et travaux) est évalué à 900 000,00 € HT.

La répartition prévisionnelle des crédits de paiement, sur les années 2019 à 2021 est la suivante :

<b>CP2019</b>	<b>CP2020</b>	<b>CP2021</b>	<b>CP2022</b>
10 000 €	16 000 €	657 000 €	217 000 €

- Le financement est assuré par le budget annexe de l'eau du Territoire Marseille Provence de la Métropole

### Enjeux pour la Direction de l'Eau de l'Assainissement, et du Pluvial

Garantir la conservation de la qualité de l'eau, depuis les centres de production, jusqu'à l'utilisateur.